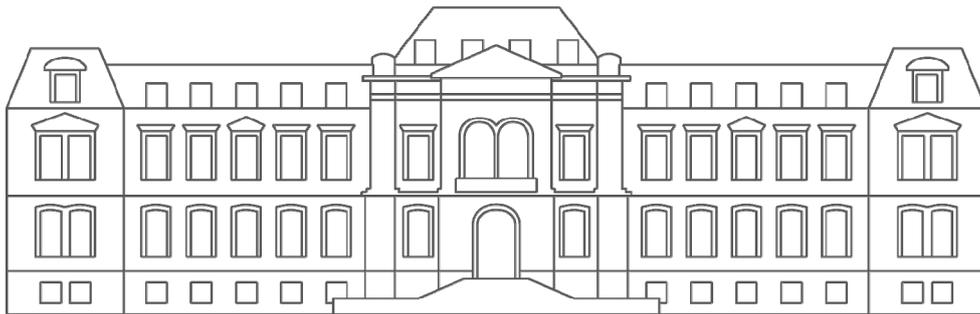


# Master of Law



# Séminaire thématique

**Programme  
2019 – 2020**



---

## INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES

---

### Objectifs du séminaire thématique

Le séminaire thématique permet aux étudiant-e-s d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire, c'est-à-dire en analysant des cas pratiques sous divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.) sur la base d'une approche thématique.

Il vise en outre à exercer le travail en groupe et la négociation, à développer la capacité à présenter une recherche juridique par oral et par écrit, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

### Organisation du séminaire thématique

Le séminaire thématique est organisé en quatorze modules.

Les étudiant-e-s doivent participer à **trois modules**, pour un total de 12 crédits ECTS.

Une attestation est délivrée à la fin de chaque module en cas de réussite du module.

Pour chaque orientation du master (avocature (professions judiciaires), Business & Tax Law, politiques publiques, droit de la santé et des biotechnologies, droit du sport, droit international et européen, droit pénal et criminologie, droit social, ainsi que innovation - propriété intellectuelle - PME), à l'exception du master général (sans orientation), **un module spécifique à l'orientation choisie doit être obligatoirement suivi**. En présence de plusieurs modules dans une même orientation, au moins un des modules doit être obligatoirement suivi ; le choix des autres modules est libre. En présence d'un seul module dans une orientation, ce module doit être obligatoirement suivi ; même dans cette hypothèse, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et il n'y a pas de droit à participer à un module.

## Organisation des modules

Chaque module se déroule sur une **période de trois semaines**<sup>1</sup> et représente une charge de travail d'environ 100 à 125 heures (selon la définition des crédits ECTS). Certains modules sont partiellement organisés par blocs de deux à quatre jours. Il peut arriver qu'une partie du module se déroule à l'extérieur de l'Université. Pour plus de précisions, veuillez vous référer aux descriptifs des modules. **La participation à toutes les séances de travail est obligatoire.**

Pour les modules qui se déroulent à l'extérieur de l'Université, les étudiants doivent participer aux frais de déplacement, de logement et de repas (bien qu'une grande partie de ces frais soit prise en charge par la Faculté de droit) pour un montant qui leur est spécifié à l'avance. Pour ces modules, les étudiant-e-s seront invités à confirmer leur participation. Si un-e étudiant-e se désiste après avoir confirmé sa participation, le montant de la contribution reste dû.

## Conditions de participation

Conditions générales : le séminaire thématique fait partie du plan d'études du master of law. Sont néanmoins admis à s'inscrire à l'un ou l'autre des modules, outre les étudiant-e-s en master, les étudiant-e-s qui, au moment de l'inscription au séminaire thématique, ont **réussi tous les examens prévus au plan d'études de la deuxième année du bachelor**. Le cas des étudiant-e-s en mobilité est réservé.

Prérequis : chaque responsable de module peut exiger que certains examens aient été réussis pour pouvoir participer à son module (veuillez vous référer aux descriptifs des modules). **Les étudiants doivent en principe satisfaire aux prérequis au moment où ils participent aux modules concernés.**

Nombre de participants : le nombre de participant-e-s est en principe **limité à 25 personnes par module**. Les responsables du module peuvent prendre exceptionnellement la décision d'étendre ou de limiter le nombre de participant-e-s.

Ordre des inscriptions : **les inscriptions pour chaque module sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. En outre, compte tenu du nombre limité de participant-e-s par module, les inscriptions sont enregistrées selon le système de priorité suivant :

---

<sup>1</sup> A l'exception du module n° 7 « Projet Innocence : de coupable à innocent en passant par la révision », qui se déroulera durant tout le semestre d'automne, à raison d'une séance de travail par semaine.

- en priorité, les étudiant-e-s ayant réussi leur bachelor (dans leur ordre d'arrivée) ;
- ensuite, en fonction des places disponibles, les étudiant-e-s ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3<sup>e</sup> année du bachelor (dans leur ordre d'arrivée).

## Evaluation

Méthode d'évaluation : une **attestation individuelle** est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le(s) responsable(s) du module sur la base des prestations fournies par chacun-e des participant-e-s (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité, etc.).

Rattrapage : si un-e participant-e n'obtient pas l'attestation, il ou elle peut passer un **examen oral de 15 minutes sur la thématique du module non réussi** ; il ou elle peut également s'inscrire à un autre module (dans la limite des places disponibles).

## Inscription

Périodes d'inscription : **l'inscription aux modules du séminaire thématique se fait, pour chaque semestre, pendant une période limitée au début du semestre**. Veuillez vous référer aux indications figurant sur le site de la Faculté de droit (rubrique « séminaire thématique »).

Modalités d'inscription : l'inscription se fait par voie électronique, en ligne, sur le site de la Faculté de droit à l'adresse suivante (rubrique « séminaire thématique ») :

<http://www2.unine.ch/droit>

Enregistrement des inscriptions dans leur ordre d'arrivée : **pour chaque module, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée**. Lorsqu'un module est complet, une **liste d'attente** est créée. Les étudiant-e-s figurant en liste d'attente seront intégré-e-s automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, si une place se libère pendant la période d'inscription. Les étudiant-e-s ayant encore un ou plusieurs examens prévus au plan d'études de la 3<sup>e</sup> année du bachelor sont enregistré-e-s en liste d'attente et seront intégré-e-s automatiquement dans le module, par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles à la fin de la période d'inscription. Aussitôt l'inscription enregistrée, une confirmation d'inscription au

module est adressée automatiquement par e-mail à chaque participant-e.

**Inscriptions définitives** : dès la fin de la période d'inscription, les inscriptions aux modules sont définitives et ne peuvent plus être modifiées. **Toute personne souhaitant modifier son inscription à un module, pour de justes motifs, doit obtenir l'accord du ou de la responsable du module concerné. Toute demande de modification doit être adressée directement au ou à la responsable du module concerné.**

## Equivalences

Les étudiant-e-s peuvent obtenir une **équivalence pour un ou deux modules**, sur décision du Décanat de la Faculté de droit, de plusieurs façons :

- soit pour des séminaires équivalents suivis et attestés en séjour de mobilité ;
- soit pour un stage pratique (d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps, dans un milieu juridique ; pour au maximum un module) ;
- soit pour la participation à un *moot court*.

## ATTENTION :

Compte tenu de la charge de travail qu'implique la participation à un module, il n'est pas possible de participer à deux modules en même temps. Il convient donc de veiller à ne pas s'inscrire à deux modules se déroulant sur la même période.

Les inscriptions seront vérifiées par le secrétariat de la Faculté de droit. Tout-e étudiant-e qui s'est inscrit-e à un module sans respecter les conditions d'inscription et/ou de participation sera exclu-e d'office du module.

Le moyen de communication privilégié est l'e-mail. Seule l'adresse e-mail de l'Université est utilisée ([prénom.nom@unine.ch](mailto:prénom.nom@unine.ch)).

SEMESTRE D'AUTOMNE

---

## MODULE N° 1 UN PROCÈS CIVIL EN MATIÈRE MÉDICALE (SÉMINAIRE DE TOULON)

---

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET  
« DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsables du module**

Prof. François Bohnet  
Me Rachel Christinat

En collaboration avec Méлина Douchy, Professeure à la Faculté de droit de l'Université du Sud (F).

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

Ce module permet aux étudiant-e-s de se familiariser avec le déroulement d'un procès civil et la rédaction des actes judiciaires, en l'occurrence en matière de responsabilité médicale, et de se pencher sur les mécanismes mis sur pied par les Etats pour tenter d'harmoniser les procédures civiles comprenant des éléments d'extranéité.

- **Problématiques abordées**

- Responsabilité des professionnel-le-s de la santé sous l'angle de la procédure civile.
- Rédaction d'actes de procédure.
- Plaidoiries.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 23 septembre au 13 octobre 2019.

Le module aura lieu à Neuchâtel et à Toulon.

Les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

## **Première phase à Neuchâtel**

### Lundi 23 septembre 2019

8h15-10h00 Présentation générale du module ; introduction au procès civil et à la rédaction des actes de procédure ; remise de la donnée aux différents groupes.

### Mercredi 25 septembre 2019

20h00 Dépôt par les groupes de leur projet d'actes.

### Jeudi 26 septembre 2019

14h15-18h00 Discussion avec les groupes sur leur projet d'actes.

### Lundi 30 septembre 2019

8h00 Remise par les groupes de leur projet définitif.

### Jeudi 3 octobre 2019

8h15-12h00 Plaidoiries.

## **Seconde phase à Toulon**

### Mercredi 9 octobre 2019

Déplacement Neuchâtel - Toulon.

### De mercredi 9 à samedi 12 octobre 2019

Préparation des audiences de débats ; répartition des rôles ; travail en bibliothèque avec les étudiant-e-s français-e-s.

### Samedi 12 octobre 2019

Déplacement Toulon – Neuchâtel.

---

## MODULE N° 2

### FAMILLES, ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET FISCALITÉ

---

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW »,  
« POLITIQUES PUBLIQUES » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsables du module**

Prof. Pascal Mahon

Prof. Thierry Obrist

En collaboration notamment avec les assistant-e-s doctorant-e-s Martina Danz et Thierry Bornick, et avec des intervenant-e-s externes.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, les examens suivants doivent avoir été passés avec succès :

- Droit constitutionnel I ;
- Droit constitutionnel II ;
- Droit fiscal suisse.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

La famille du début du XXème siècle – hétérosexuelle et fondée sur le mariage – a cédé son statut de quasi-monopole au cours des dernières décennies. Le droit suisse, en dépit de l'entrée en vigueur de la LPart en 2007, demeure attaché à une certaine conception traditionnelle de la famille. Or, l'absence d'une prise en compte par le droit des évolutions sociétales peut conduire à des violations du principe constitutionnel de l'égalité de traitement. Ainsi, les couples mariés supportent généralement une charge fiscale plus lourde que les concubins par l'application de la LIFD.

Ce module permet aux étudiant-e-s de se familiariser avec la problématique de l'égalité de traitement dans les contextes du droit constitutionnel, du droit civil et du droit fiscal. Il vise également à encourager les étudiant-e-s à s'interroger sur une amélioration du droit en vigueur, et à proposer notamment des solutions pour mettre un terme à la discrimination fiscale des couples mariés sous l'angle de la LIFD. Dans ce cadre, les étudiant-e-s seront invité-e-s à présenter leurs propositions de manière claire, concise et convaincante.

- **Problématiques abordées**

Les principales problématiques juridiques abordées seront les suivantes :

- Concrétisation du principe de l'égalité de traitement dans le contexte de l'appréhension des différentes formes de communautés de vie.
- Dans le contexte des impôts sur le revenu et sur la fortune en Suisse, recherche d'une solution législative idéale.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 14 octobre au 3 novembre 2019.

Une partie du module aura lieu *extra muros* dans un endroit à définir.

Une partie du module aura lieu en anglais.

---

## MODULE N° 3 LES INFRACTIONS DANS LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

---

### MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT DU SPORT »

- **Responsable du module**

Prof. Antonio Rigozzi

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, un examen parmi les cours de l'orientation « Droit du sport » doit avoir été passé avec succès.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les participant-e-s au module seront invité-e-s à représenter une partie lors d'une procédure disciplinaire fictive devant le Tribunal Arbitral du Sport et à débattre des problèmes juridiques complexes que soulève la lutte contre le dopage.

- **Problématiques abordées**

Le module abordera les problématiques liées à la lutte contre le dopage dans leur ensemble (qualification des infractions, présomptions, fardeau et standard de la preuve, admissibilité et fiabilité des moyens de preuve, sanctions, etc.).

- **Organisation**

Le module se déroulera du 14 octobre au 3 novembre 2019.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## MODULE N° 4

### LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN PRATIQUE

---

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW », « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsable du module**

Prof. Daniel Kraus

En collaboration avec Christophe Schaub, assistant doctorant.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Principes généraux de droit de la propriété intellectuelle.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est de permettre aux participant-e-s d'aborder les aspects pratiques de la propriété industrielle, que ce soit ceux liés aux dépôts de marques, de brevets ou de designs, ceux relatifs aux oppositions, ou encore ceux relevant de la mise en œuvre des droits de PI devant les tribunaux ou d'autres organismes de règlements des différends. Nous travaillerons de concert avec plusieurs acteurs/actrices du domaine (tribunaux, IPI, arbitres, év. OMPI). Des visites sont prévues dans la mesure du possible.

- **Problématiques abordées**

- Stratégies et procédures de dépôts de droits de propriété industrielle.
- Oppositions.
- Mise en œuvre des droits de PI devant les tribunaux et autres organes de règlement des différends.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 4 au 24 novembre 2019.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

## MODULE N° 5 CODE IS LAW

MODULE DES ORIENTATIONS « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « BUSINESS & TAX LAW »

- **Responsables du module**

Prof. Florence Guillaume  
Prof. Christoph Müller

En collaboration avec les assistant-e-s doctorant-e-s Sven Riva et Sabrina Pearson, et avec des intervenant-e-s externes.

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international privé.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

```

_Loading class objectives...□
  class_blockchain (evolution) :
    Literature=( [1939 isaac asimov three laws of robotics] [1969
    arpanet 1991 worldwideweb] [1993 nick szabo smart con-
    tracts] [1996 john perry barlow a declaration of the independ-
    ance of cyberspace] [1998 google; 1999 wifi] [1999 lawrence
    lessig code is law] [2005 youtube; 2006 facebook; 2006 twitter;
    2007 smart phones]) // _

  getGenesisBlock_(Hash):
    ([2008 satoshi nakamoto bitcoin a peer-to-peer electronic cash
    system]) // _
    addNewBlock=[2009 blockchain bitcoin; 2015 block-
    chain ethereum; 2016 thedao] // _
    // _chainvalid if(currentBlock.Hash! ==
    currentBlock.calculateHash(' ')) [return-
    false;]
    if(currentBlock.previousHash! == previou
    sBlock.
    Hash; [return false]; [return true;])

_Follow the white rabbit...□

```

- **Problématiques abordées**

- Caractéristiques de base de la blockchain (en particulier les blockchains Bitcoin et Ethereum).
- Aspects techniques du smart contract.
- Aspects juridiques du smart contract (droit matériel).
- Ancrage géographique du smart contract (droit international privé).
- Résolution des litiges découlant du smart contract.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 4 au 24 novembre 2019.

Une partie du module pourrait avoir lieu *extra muros* dans un endroit à définir.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## MODULE N° 6

### MARCHÉS FINANCIERS – DROIT ET COMPLIANCE

---

MODULE DES ORIENTATIONS « BUSINESS & TAX LAW » ET  
« POLITIQUES PUBLIQUES »

- **Responsable du module**

Prof. Olivier Hari

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autres prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

L'objectif de ce module est de permettre aux étudiant-e-s de se familiariser avec le droit suisse des marchés financiers et de comprendre le rôle des divers intervenant-e-s et autorités (banques, négociants en valeurs mobilières, placements collectifs de capitaux, BNS et FINMA).

Par ailleurs, dans le cadre d'un exercice de type « law clinic » dédié à une modalité de financement récente utilisant la chaîne de blocs (*blockchain*), à savoir l'Initial Coin Offering (*ICO*) (ou *token generating event, TGE*), les étudiant-e-s pourront de manière autonome mettre en application les principes acquis.

- **Problématiques abordées**

- Droit des marchés financiers.
- Droit réglementaire.
- Compliance.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 25 novembre au 15 décembre 2019.

Une ou plusieurs séances auront lieu *extra muros* et la présence d'intervenant-e-s externes est prévue.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.



---

## MODULE N° 7

### PROJET INNOCENCE : DE COUPABLE À INNOCENT EN PASSANT PAR LA RÉVISION

---

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Prof. André Kuhn

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Procédure pénale.

**Seules dix personnes seront acceptées dans ce module.**

- **Objectifs et hypothèse de travail**

De tout temps, des personnes ont été condamnées à tort pour des infractions qu'elles n'avaient pas commises. En Suisse, on ne sait pas précisément quelle proportion de condamnations pénales vise des personnes innocentes. L'existence d'erreurs judiciaires, comme dans de nombreux autres pays, est pourtant attestée. Les divers garde-fous prévus par la loi, tels que les garanties fondamentales de procédure ainsi que l'existence de voies de recours, ne permettent pas toujours de les éviter. C'est ainsi que, inspirée en cela par l'organisation *Innocence Project* fondée au début des années 1990 aux Etats-Unis, l'association *Projet Innocence Suisse*, créée en 2019 à Genève, a pour but d'assister les victimes d'une erreur judiciaire dans leurs démarches destinées à prouver leur innocence et à obtenir la révision de leur condamnation pénale.

Les participant-e-s à ce module se verront dès lors confier – par *Projet Innocence Suisse* – un vrai dossier de condamné qu'il s'agira de décortiquer sur la base des jugements des diverses instances, des articles de presse de l'époque, des témoignages d'éventuels acteurs/actrices ayant vécu le cas de près, etc. Un travail de ré-enquête sera ainsi effectué dans le but trouver des arguments propres à soutenir une procédure de révision.

Le dossier traité sera le vrai dossier d'un-e vrai-e condamné-e par un tribunal suisse et nous partirons – arbitrairement – de l'hypothèse principale qu'il y a eu erreur judiciaire pour tenter de le démontrer.

Les participant-e-s au module se répartiront les tâches : les un-e-s approfondiront les éléments de faits, les autres les éléments de droit retenus par les diverses instances, d'autres effectueront une revue de littérature sur la force probante de certains moyens de preuve utilisés, d'autres encore se pencheront sur la procédure pénale suivie et sur son éventuel effet sur le résultat finalement retenu par la justice, etc.

L'objectif de ce module – outre le fait de servir la cause d'un-e condamné-e à tort – est de familiariser les étudiant-e-s avec la pratique judiciaire telle qu'elle ressort d'une affaire pénale qui concrétise les notions de procédure et de droit de fond acquises durant le *cursus* universitaire, le tout en les initiant au travail en groupe.

- **Problématiques abordées**

- Procédure pénale.
- Administration et appréciation des preuves.
- Droit de fond.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 23 septembre au 15 décembre 2019, soit **durant tout le semestre d'automne, à raison d'une séance de travail par semaine**. Entre les séances de travail, il sera attendu de chaque sous-groupe qu'il effectue des recherches sur un point particulier du dossier. Les séances de travail serviront à mettre en commun ce qui aura été découvert et à déterminer ensemble les prochaines étapes de l'enquête.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile. Réservez toutefois vos jeudis après-midi durant l'entier du semestre.



**SEMESTRE DE PRINTEMPS**

---

## MODULE N° 8

### LA PRISE EN CHARGE DES SOINS DE SANTÉ DANS LES SITUATIONS TRANSNATIONALES

---

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »

- **Responsable du module**

Prof. Anne-Sylvie Dupont

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, la compréhension passive de l'allemand est un plus pour pouvoir participer à ce module.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Dans un monde et une économie globalisés, les individus sont amenés à se déplacer de plus en plus fréquemment, faisant des frontières entre les Etats des séparations de plus en plus ténues. A l'inverse, la sécurité sociale, en particulier le financement des soins de santé, est régie par le principe de la territorialité. De cette contradiction découlent des questions juridiques importantes lorsqu'une personne doit ou veut recourir à des soins de santé en dehors du pays dans lequel elle bénéficie d'une protection sociale.

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure de :

- Identifier les situations de recours aux soins de santé présentant un élément d'extranéité, ainsi que les réglementations applicables ;
- Résoudre ces situations en se fondant sur les textes de loi et les jurisprudences pertinents ;
- Poser un regard critique sur les solutions *de lege lata* et formuler des propositions *de lege ferendae*.

- **Problématiques abordées**

- Traitements médicaux à l'étranger dans des cas d'urgence.
- Soins programmés à l'étranger.
- Questions spécifiques à la situation des travailleurs-euses frontaliers-ères.
- Mise en œuvre des règles européennes de coordination.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 24 février au 15 mars 2020.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

## MODULE N° 9 LES CONTRATS DE CONSTRUCTION

---

MODULE DES ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET  
« BUSINESS & TAX LAW »

- **Responsable du module**

Prof. Blaise Carron

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, les examens suivants doivent avoir été passés avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit des obligations I et II ;
- Droit des contrats.

- **Objectifs**

L'objectif de ce module est de familiariser les étudiant-e-s avec les principaux contrats régissant le monde de la construction. Les étudiant-e-s traiteront un choix de problèmes liés à la naissance, à la vie et à la fin des contrats de construction, avant tout selon les règles du droit suisse.

Ce module poursuit plusieurs objectifs complémentaires, liés à des aspects pratiques du droit privé de la construction, comme l'introduction à la négociation et à la rédaction de contrats, la rédaction de mémoires et l'élaboration de plaidoiries ainsi que la présentation du règlement d'un litige contractuel.

La possibilité de mettre en pratique certaines des connaissances acquises en droit des obligations et en droit des contrats, ainsi qu'en procédure civile, est offerte aux étudiant-e-s.

- **Hypothèses de travail**

Dans une première partie, les participant-e-s examineront les aspects relatifs à la naissance des contrats de construction. Après une partie introductive consacrée à la présentation des principaux contrats de construction ainsi qu'à une introduction théorique à la négociation et rédaction de contrats, il sera demandé aux étudiant-e-s de procéder eux/elles-mêmes à cet exercice. Dans une deuxième partie, les étudiant-e-s découvriront les principales étapes marquant l'exécution

d'un contrat de construction. Lors de la troisième partie, consacrée à la fin du contrat, les participant-e-s au module devront contribuer à la résolution d'un litige en matière de construction.

- **Problématiques abordées**

Les domaines juridiques abordés sont les suivants :

- Les principaux contrats du droit de la construction.
- La rédaction et la négociation d'un contrat.
- Les modes de résolution des litiges en droit de la construction.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 24 février au 15 mars 2020.

Il comprendra plusieurs visites « sur le terrain », qui auront lieu selon les disponibilités de nos hôtes. Des praticien-ne-s et des représentant-e-s non juristes du monde de la construction interviendront dans ce module.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## MODULE N° 10

### PROCÈS FICTIF DE DROIT PÉNAL

---

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsables du module**

Prof. Nadja Capus  
Prof. André Kuhn

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Procédure pénale.

Sur demande dûment motivée, des exceptions sont possibles.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Les étudiant-e-s seront mis-es en possession d'un dossier fictif illustrant une procédure pénale. Ils/Elles seront ensuite réparti-e-s en plusieurs groupes chargés d'assumer les rôles des différent-e-s acteurs-rices du procès pénal. Ils devront ainsi accomplir, chacun des groupes dans la perspective de son rôle procédural, une analyse approfondie de l'ensemble des questions notamment de procédure, d'établissement des faits et d'application du droit de fond. Cette première phase sera concrétisée par la remise de mémoires rédigés par chacun des groupes. Dans une seconde phase, les étudiant-e-s devront mettre en place un procès fictif, avec le concours de magistrat-e-s et d'avocat-e-s neuchâtelois-e-s, procès qui se tiendra en audience publique.

L'objectif de ce module est de familiariser les étudiant-e-s avec le monde de la pratique judiciaire, en concrétisant les notions de procédure et de droit de fond acquises durant le *cursus* universitaire.

- **En résumé**

- Un cas sera distribué aux participant-e-s au module sous la forme d'un dossier pénal.
- Les participant-e-s seront subdivisé-e-s en plusieurs groupes chargés d'assumer les rôles des différents acteurs du procès pénal.

- Chacun des groupes devra effectuer une analyse approfondie de l'ensemble des questions de fond et de forme liées au rôle qui lui est attribué.
  - Les groupes rédigent un mémoire qui leur permettra de défendre la position qui leur est assignée devant un tribunal.
  - Deux demi-journées de mise en scène seront organisées durant le week-end, à l'occasion desquelles chaque groupe sera coaché par un-e professionnel-le (procureur-e, avocat-e, juge).
  - Un procès fictif sera organisé durant lequel un-e représentant-e de chacun des groupes jouera le rôle qui a été assigné au groupe.
- **Problématiques abordées**
    - Le droit pénal en général.
    - Les règles et principes de procédure pénale.
    - L'action civile devant le ou la juge pénal.
    - Les droits des victimes d'infractions.
    - La réparation du dommage.
  - **Organisation**

Le module se déroulera du 16 mars au 5 avril 2020.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## MODULE N° 11

### LES TRAVAILLEURS-EUSES DÉTACHÉ-E-S DE L'UE EN SUISSE

---

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « BUSINESS & TAX LAW », « POLITIQUES PUBLIQUES » ET « DROIT SOCIAL »

- **Responsable du module**

Prof. Evelyne Clerc

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

L'objectif de ce module est de se familiariser avec les principaux problèmes liés au détachement, en Suisse, de travailleurs-euses employé-e-s par des entreprises de l'UE/AELE, en l'occurrence la libre prestation de services garantie par le Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) et par l'Accord bilatéral CH-UE sur la libre circulation des personnes (ALCP), ainsi que les règles spécifiques prévues par les directives européennes et par le droit fédéral. Sont aussi abordés les mécanismes de mise en œuvre de ces règles, tels qu'ils résulteraient du projet d'Accord-cadre institutionnel UE-CH.

Après une introduction théorique au détachement de travailleurs-euses entre l'UE/AELE et la Suisse, les participant-e-s au module examinent un cas fictif de travailleurs-euses détaché-e-s. Ils/Elles sont réparti-e-s en plusieurs groupes qui représentent les parties concernées : les entreprises et travailleurs-euses détaché-e-s ainsi que les autorités suisses de mise en œuvre. Chaque groupe soumet un mémoire écrit (FR/EN à choix) et est appelé à le défendre oralement.

- **Problématiques abordées**

- Libre prestation de services garantie par le TFUE et par l'ALCP.
- Règles spécifiques au détachement de travailleurs-euses prévues par les Directives UE et par la loi fédérale sur les travailleurs détachés (LDét) et l'Ordonnance y relative.
- Reprise du droit UE et mécanisme de contrôle juridictionnel envisagés par le projet d'Accord-cadre institutionnel CH-UE.

- **Organisation**

Le module européen se déroulera du 16 mars au 5 avril 2020. Il aura lieu à Neuchâtel (1<sup>ère</sup> phase) et à Bruxelles (2<sup>e</sup> phase).

A titre optionnel, les participant-e-s peuvent aussi inclure dans la seconde phase une visite à la Cour de justice de l'UE (CJUE) à Luxembourg, et réaliser ainsi une « Semaine européenne ».

### **Première phase à Neuchâtel**

#### Lundi 16 mars 2020

8h30-10h00 : Introduction générale au détachement de travailleurs-euses ; présentation de l'organisation du module et distribution du cas pratique.

#### Jeudi 19 mars 2020

11h00 : Dépôt par email des projets de mémoire des groupes.

#### Vendredi 20 mars 2020

14h00-16h00 : Feedback sur les projets avec les groupes.

#### Lundi 23 mars 2020

8h00 : Dépôt des mémoires finaux des groupes.

#### Mercredi 25 mars 2020

14h00 : Dépôt par email des présentations PPT des groupes (10 min.).

#### Jeudi 26 mars 2020

9h00-11h00 : Présentations orales par les groupes et discussion.

### **Seconde phase (obligatoire) à Bruxelles**

#### Mardi 31 mars 2020

Déplacement Neuchâtel-Bruxelles  
(pour les étudiant-e-s qui renoncent à visiter la CJUE à Luxembourg).

#### Mercredi-Jeudi 1<sup>er</sup>- 2 avril 2020

Visite auprès des institutions européennes à Bruxelles : Commission, Conseil, Mission suisse auprès de l'UE et étude d'avocat-e-s, ponctuée de présentations par des fonctionnaires, diplomates ou avocat-e-s attaché-e-s à ces institutions.

Retour à Neuchâtel : jeudi soir.

**Seconde phase (optionnelle) à Luxembourg & Bruxelles : « Semaine européenne »**

A titre optionnel, les participant-e-s au module peuvent combiner la visite à Bruxelles (mercredi - jeudi 1<sup>er</sup>- 2 avril 2020) avec une visite à la CJUE à Luxembourg (lundi - mardi 30 - 31 mars 2020) et effectuer ainsi une « Semaine européenne » complète. (N.B. : pour les étudiant-e-s du cours, « External Relations of the EU », la visite à la CJUE est incluse dans tous les cas). La seconde phase suit alors le programme suivant :

**Dimanche 29 mars 2020**

Déplacement Neuchâtel – Luxembourg.

**Lundi - Mardi 30 - 31 mars 2020**

Présentations par des référendaire, avocat-e général-e et juge, visite de la Cour de justice et du Tribunal, participation à une audience de la CJUE.

Déplacement Luxembourg - Bruxelles : mardi 31 mars, fin d'après-midi.

**Mercredi - Jeudi 1<sup>er</sup> - 2 avril 2020**

Visite auprès des institutions européennes à Bruxelles : Commission, Conseil, Mission suisse auprès de l'UE et Etude d'avocat-e-s, ponctuée de présentations par des fonctionnaires, diplomates ou avocat-e-s attaché-e-s à ces institutions.

Retour à Neuchâtel : jeudi soir.

---

## MODULE N° 12

### SPORT, CORRUPTION ET PARIS SPORTIFS

---

MODULE DES ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT » ET « DROIT PÉNAL ET CRIMINOLOGIE »

- **Responsable du module**

Me Madalina Diaconu, professeure titulaire

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

La face sombre des paris sportifs (trucage de matchs, corruption, criminalité organisée, etc.) a un impact direct sur l'image du sport et, implicitement, sur son développement.

Confrontées à cette menace, les organisations sportives ont réagi par la création de structures et de mécanismes de surveillance, avec lesquels elles ont établi des relations juridiques spécifiques.

Les législateurs ont suivi, eux aussi, la tendance de la régulation (voire de la pénalisation) des paris sportifs et du trucage des matchs. A l'heure actuelle, la plupart des législations nationales gouvernant ce secteur constituent autant de véritables chantiers, et ce, y compris en Suisse.

Dans ce contexte, les participant-e-s au module seront notamment amené-e-s à défendre les intérêts des sportifs, des organisations sportives, des parieurs, des bookmakers et des régulateurs, dans des jeux de rôle (procès fictif sur la base d'un cas pratique).

- **Problématiques abordées**

- La définition juridique des jeux de hasard et plus particulièrement des paris sportifs.
- La législation et la jurisprudence suisses et européennes en matière de paris sportifs.
- Les rapports juridiques et économiques entre sportifs, organisations sportives, parieurs et bookmakers.
- Les mécanismes de surveillance des paris.

- Les aspects procéduraux liés à la thématique des paris sportifs, trucage des matchs et de la corruption dans le sport.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 6 avril au 3 mai 2020.

Le séminaire inclut **deux journées extra muros** et des activités sportives surprises.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## MODULE N° 13 LE DÉDALE DU PLASTIQUE

---

MODULE DES ORIENTATIONS « POLITIQUES PUBLIQUES » ET « INNOVATION –  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »

- **Responsable du module**

Prof. Valérie Défago Gaudin

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. Pas d'autre prérequis.

- **Objectifs et hypothèse de travail**

La pollution de l'environnement par les objets en plastique est un problème mondial. Ainsi, chaque année, plus de 8 millions de tonnes de déchets plastiques sont déversées dans les océans, fruit de l'élimination incontrôlée des déchets sur les continents. La réponse à ce phénomène est de l'ordre international et, plus près de nous, européen, avec un arsenal de programmes, conventions ou stratégies destinés à lutter contre ce fléau. Mais les solutions sont à trouver, avant tout, au niveau des Etats. En outre, en adoptant, avec les 192 autres membres de l'ONU, l'Agenda 2030 du Développement durable, la Suisse s'est engagée, notamment, à établir des modes de consommation et de production durables.

La législation environnementale suisse repose sur le principe de la limitation des déchets à la source, de leur valorisation, et en dernier lieu de leur élimination.

Pourquoi alors n'est-il toujours pas possible, dans la majorité des communes, de procéder à un tri sélectif du plastique ? Pourquoi la Suisse, pourtant bonne élève en matière de recyclage, butte-t-elle s'agissant des déchets plastiques, plus de 80% d'entre eux étant incinérés ? Pourquoi la filière du PET est-elle, au contraire, efficace ? Est-ce que le fait de produire de la chaleur avec les usines d'incinération des déchets justifie que l'on incinère les déchets plastiques ? Pourquoi d'ailleurs importe-t-on des déchets plastiques de l'étranger afin de les incinérer ? Faut-il interdire les objets de consommation et emballages à usage unique ? Pourquoi des initiatives récentes comme l'interdiction des pailles en Ville de Neuchâtel ont-elles échoué ?

Dans le cadre de ce module, les étudiant-e-s fourniront un travail individuel et de groupe consistant à présenter un aspect particulier de la thématique et à animer des entretiens avec des praticien-ne-s des milieux économiques et/ou politiques concernés.

- **Problématiques abordées**

- Le droit de l'environnement.
- Le développement durable.
- L'économie circulaire.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 4 au 24 mai 2020.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

---

## MODULE N° 14

### LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES

---

MODULE DE L'ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- **Responsable du module**

Prof. Giovanni Distefano

Avec la participation d'un-e ou plusieurs membres de la Commission du droit international (C.D.I.).

- **Prérequis**

Les conditions générales de participation doivent être remplies. En outre, l'examen suivant doit avoir été passé avec succès pour pouvoir participer à ce module :

- Droit international public.

- **Objectifs et hypothèses de travail**

Créée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa Résolution 174 (III) du 21 novembre 1947, la C.D.I. a pour but de « promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification » (art. 1<sup>er</sup> du Statut de la C.D.I.). A cette fin, les 34 membres, élus à titre personnel pour leur « compétence reconnue en matière de droit international », se réunissent régulièrement pour discuter des différentes thématiques qui occupent la C.D.I. Depuis sa création, celle-ci a traité de nombreuses questions fondamentales du droit international public telles que le droit des traités, les crimes internationaux, le droit des relations diplomatiques et consulaires ainsi que le droit de la responsabilité internationale des Etats.

Ce module a pour but d'initier les participant-e-s au fonctionnement de cette institution ainsi que, à travers l'étude approfondie de l'une des thématiques actuellement en cours d'examen, de prendre conscience des défis et difficultés, mais aussi de l'utilité de la codification et du développement progressif du droit international. Ce module représente donc également l'occasion pour les participant-e-s d'approfondir leurs connaissances en matière de droit international coutumier, en tant que l'une des sources principales du droit international public. De même, les participant-e-s auront l'occasion de comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'un des plus importants organes subsidiaires des Nations Unies.

- **Problématiques abordées**

- La nature institutionnelle, les tâches et le mode de travail de la C.D.I.
- La distinction entre codification et développement progressif du droit international.
- Le droit international coutumier en tant que source du droit international.

En outre, un des sujets traités par la C.D.I. encore à déterminer sera examiné à fond par les participant-e-s.

- **Organisation**

Le module se déroulera du 4 au 24 mai 2020.

L'horaire exact, les lieux de réunion et les autres modalités pratiques seront précisés en temps utile.

	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	Sem. 6	Sem. 7	Sem. 8	Sem. 9	Sem. 10	Sem. 11	Sem. 12	Sem. 13	Sem. 14
<b>SEMESTRE D'AUTOMNE 2019-2020</b>	17.09.19 22.09.19	23.09.19 29.09.19	30.09.19 06.10.19	07.10.19 13.10.19	14.10.19 20.10.19	21.10.19 27.10.19	28.10.19 03.11.19	04.11.19 10.11.19	11.11.19 17.11.19	18.11.19 24.11.19	25.11.19 01.12.19	02.12.19 08.12.19	09.12.19 15.12.19	16.12.19 22.12.19
	<p align="center"><b>Module n° 1</b> Un procès civil en matière médicale F. BOHNET / R. CHRISTINAT</p> <p align="center">----- <i>Avocature / Droit de la santé et des biotechnologies</i></p>				<p align="center"><b>Module n° 2</b> Familles, égalité de traitement et fiscalité P. MAHON / Th. OBRIST</p> <p align="center">----- <i>Business &amp; Tax Law / Politiques publiques / Droit social</i></p>			<p align="center"><b>Module n° 4</b> La propriété intellectuelle en pratique D. KRAUS</p> <p align="center">----- <i>Innovation – PI - PME / Droit de la santé et des biotechnologies / Business &amp; Tax Law / Master of Law in innovation</i></p>			<p align="center"><b>Module n° 6</b> Marchés financiers – Droit et compliance O. HARI</p> <p align="center">----- <i>Business &amp; Tax Law / Politiques publiques</i></p>			
					<p align="center"><b>Module n° 3</b> Les infractions dans le Code mondial antidopage A. RIGOZZI</p> <p align="center">----- <i>Droit du sport</i></p>			<p align="center"><b>Module n° 5</b> Code is Law F. GUILLAUME / Ch. MÜLLER</p> <p align="center">----- <i>Innovation – PI - PME / Avocature / Droit international et européen / Business &amp; Tax Law</i></p>						
<p align="center"><b>Module n° 7</b> Projet innocence : de coupable à innocent en passant par la révision A. KUHN</p> <p align="center">----- <i>Droit pénal et criminologie</i></p>														
<b>SEMESTRE DE PRINTEMPS 2019-2020</b>	17.02.20 23.02.20	24.02.20 01.03.20	02.03.20 08.03.20	09.03.20 15.03.20	16.03.20 22.03.20	23.03.20 29.03.20	30.03.20 05.04.20	06.04.20 12.04.20	20.04.20 26.04.20	27.04.20 03.05.20	04.05.20 10.05.20	11.05.20 17.05.20	18.05.20 24.05.20	25.05.20 31.05.20
	<p align="center"><b>Module n° 8</b> La prise en charge des soins de santé dans des situations transnationales A.-S. DUPONT</p> <p align="center">----- <i>Droit social / Droit de la santé et des biotechnologies</i></p>				<p align="center"><b>Module n° 10</b> Procès fictif de droit pénal N. CAPUS / A. KUHN</p> <p align="center">----- <i>Droit pénal et criminologie</i></p>			<p align="center"><b>Module n° 12</b> Sport, Corruption et paris sportifs M. DIACONU</p> <p align="center">----- <i>Droit du sport / Droit pénal et criminologie</i></p>			<p align="center"><b>Module n° 13</b> Le dédale du plastique V. DEFAGO GAUDIN</p> <p align="center">----- <i>Politiques publiques / Innovation – PI - PME</i></p>			
	<p align="center"><b>Module n° 9</b> Les contrats de construction B. CARRON</p> <p align="center">----- <i>Business &amp; Tax Law / Avocature</i></p>				<p align="center"><b>Module n° 11</b> Les travailleurs-euses détaché-e-s de l'UE en Suisse E. CLERC</p> <p align="center">----- <i>Droit international et européen / Business &amp; Tax Law / Politiques publiques / Droit social</i></p>						<p align="center"><b>Module n° 14</b> La Commission du droit international des Nations Unies G. DISTEFANO</p> <p align="center">----- <i>Droit international et européen</i></p>			